

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

**préalable à la déclaration d'utilité publique
concernant les travaux de réhabilitation de treize immeubles,
situés dans le centre historique de ROMANS-SUR-ISÈRE,
dans le cadre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI)
lancée par la mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE**

L'arrêté du Préfet de la Drôme du 10 mai 2021 ordonne l'ouverture d'une enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique concernant les travaux de réhabilitation de treize immeubles, situés dans le centre historique de ROMANS-SUR-ISÈRE, dans le cadre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI), lancée par la mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 26 jours, du **lundi 28 juin 2021 au vendredi 23 juillet 2021 inclus**.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la déclaration d'utilité publique.

Après le prononcé de la déclaration d'utilité publique, le Maire arrête pour chaque immeuble à restaurer, le programme des travaux à réaliser dans un délai qu'il fixe. Il notifie à chaque propriétaire, ou copropriétaire, le programme détaillé des travaux à réaliser sur le bâtiment et son terrain d'assiette. Cette notification est effectuée à l'occasion de la notification individuelle du dépôt en mairie du dossier de l'enquête parcellaire, et comporte l'indication du délai dans lequel doivent être réalisés les travaux.

Monsieur Jean-Marc VOSGIEN, consultant autonome en prévention des risques, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique prescrite.

Pendant toute la durée de l'enquête publique prescrite :

- le dossier d'enquête, **sur support papier**, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, siège de l'enquête : espace Forum, place Jules-Nadi (accès depuis la place Jules-Nadi), où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et des permanences.

- conformément à l'article R112-12, 3^e alinéa, du code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, afin de faciliter l'accès au public en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19, le dossier d'enquête, **en version dématérialisée**, est consultable sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drôme.gouv.fr AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace " Participation du public ".

- le public peut formuler ses observations directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie.

- les observations peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance en mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, siège de l'enquête : Mairie, « M. le Commissaire enquêteur, Service Urbanisme/Enquête publique Opération de Restauration Immobilière », place Jules-Nadi CS 41012, 26102 ROMANS-SUR-ISÈRE cedex, lequel les annexe au registre d'enquête ouvert en mairie.

- conformément à l'article R112-12, 3^e alinéa, du code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, afin de faciliter l'accès au public en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19 :

* un formulaire en ligne est disponible sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drôme.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « Participation du public », pour recueillir les observations du public, qui sont communiquées au Commissaire enquêteur, lequel les annexe dans les meilleurs délais au registre d'enquête ouvert en mairie. Ce site Internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci doivent, le cas échéant, être adressées par courrier au Commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, siège de l'enquête : Mairie, « M. le Commissaire enquêteur, Service Urbanisme/Enquête publique Opération de Restauration Immobilière », place Jules-Nadi CS 41012, 26102 ROMANS-SUR-ISÈRE cedex, lequel les annexe au registre d'enquête.

* les observations du public peuvent également être adressées par courriel au Commissaire enquêteur à l'adresse pref-consultation-enquete-publique2@drôme.gouv.fr avec mention en objet du titre de l'enquête publique, lequel les annexe au registre d'enquête.

- les observations du public transmises par voie électronique sont accessibles sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drôme.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace " Participation du public ".

- les demandes de communication des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sont adressées au Préfet de la Drôme conformément aux articles L112-1 et R112-24 du code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Les observations sur l'utilité publique de l'opération sont également reçues par le Commissaire enquêteur à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie, siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- lundi 28 juin 2021,	de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 1 ^{er} juillet 2021,	de 13 h 30 à 16 h 30
- mardi 6 juillet 2021,	de 8 h 30 à 11 h 30
- vendredi 23 juillet 2021,	de 14 h 00 à 17 h 00.

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, définies pour cette enquête sur un document affiché en mairie à côté de l'avis au public, devront être respectées.

Le Commissaire enquêteur examine les observations recueillies et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter, ainsi que l'expropriant, s'il en fait la demande.

L'avis au public, puis le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « Procédure ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée minimale d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.